



F. F. S. A.
PERMIS D'ORGANISATION
N° CK7
DATE 3 Janvier 2013


CHALLENGE ROTAX

REGLEMENT 2013

CHALLENGE ROTAX MAX France – 3MK Events
Parc d'Activités des Hauts de Couëron – BP 60 – 44220 COUERON – FRANCE
Tél : (33) 02 40 38 26 20 – Fax : (33) 02 40 38 26 21
Email : aprat@sodikart.com

GENERALITES

En qualité d'importateur officiel ROTAX pour la France et afin de développer la pratique du KARTING-LOISIR et de COMPETITION, la Société Sodikart organise, via son département événement dénommé « 3MK Events », le CHALLENGE ROTAX FRANCE.

Labellisée FFSA et accréditée du N°.....

Ce Challenge est organisé au travers de trois épreuves National Series Karting et d'une Finale Nationale du Challenge Rotax France.

A – REGLEMENT GENERAL

Art.1 : ENGAGEMENT

L'inscription aux épreuves Nationale Series Karting se fera auprès de 3MK Events sur le site www.ns-karting.com.

L'inscription à la Finale du Challenge Rotax France se fera auprès de 3MK Events sur le site www.clubrotaxfrance.com.

Seront qualifiés pour la Finale du Challenge Rotax, les pilotes qui auront participé au minimum à une épreuve National Series Karting ou deux épreuves de championnat régional.

Les pilotes qualifiés pour la Finale du Challenge Rotax ne pourront concourir que dans la catégorie dans laquelle ils se sont qualifiés lors des épreuves qualificatives (CNRF 2013).

Dans tous les cas, 3MK EVENTS se réserve, mais sans s'y obliger, le droit d'ouvrir l'accès à la Finale à un plus grand nombre de pilotes, la priorité étant cependant donnée aux pilotes qualifiés par les NSK, puis par les Championnats régionaux.

Art. 2 : ORGANISATION

La Finale Nationale est organisée par l'ASK retenue pour l'organisation de la course, en collaboration avec 3MK EVENTS et sous l'égide de la FFSA.

Art. 3 : REGLEMENTATION

Le présent Règlement est spécifique au Challenge ROTAX France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué sans un accord écrit de 3MK EVENTS et de la FFSA.

En dehors des articles et spécifications du présent Règlement, il sera appliqué au niveau Sportif et Technique le Règlement de la Coupe de Marque ROTAX France 2013.

Pour l'année 2013, le Challenge ROTAX France sera « labellisé FFSA »

Art. 4 : PARTICIPANTS

Le Challenge ROTAX France est ouvert à tous les possesseurs d'une Licence Nationale Karting FFSA et/ou Internationale Grade C ou B validée 2013.

La Coupe de Marque ROTAX France autorise les participations étrangères après accord de 3MK EVENTS.

Toutefois, ne pourront participer les pilotes possesseurs d'une Licence Internationale Grade A.

Les épreuves du Challenge ROTAX France intégrant les catégories NATIONALE, ROTAX MAX et ROTAX DD2, sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique du présent règlement et au règlement technique de la catégorie Nationale défini par la FFSA.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

La Challenge ROTAX France 2013 propose trois Catégories :

- 1) CATEGORIE « NATIONALE » (Catégorie FFSA)
- 2) CATEGORIE « ROTAX MAX » (Catégorie Coupe de Marque Rotax France)
- 3) CATEGORIE « ROTAX DD2 » (Catégorie Coupe de Marque Rotax France)

Art. 5 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'engager au Challenge Rotax France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) et de l'appliquer.

3MKEvents se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote ne respectant pas les obligations découlant du présent Règlement (Règlement Général, Technique et Sportif), et/ou d'exclure tout pilote et/ou toute équipe n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit du Challenge Rotax France et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image du Challenge ROTAX France ou du sport Karting en général. Il est précisé à ce titre que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs.

Art. 6 : DROITS ET PROCEDURES D'INSCRIPTION

► Finale Nationale Challenge ROTAX France

La liste des pilotes qualifiés sera disponible sur le site internet www.challengerotaxfrance.com au plus tard 30 jours avant la Finale Nationale.

Pour la Finale Nationale, le montant des droits d'inscription est de 240€ pour l'ensemble des catégories.

Tout pilote qui ne sera pas inscrit 21 jours avant la date du 1^{er} jour de l'épreuve devra s'acquitter d'un surcoût d'inscription de 50€.

Les inscriptions se feront uniquement sur le site internet www.challengerotaxfrance.com et le paiement s'effectuera obligatoirement en ligne par Carte Bancaire ou par Virement Bancaire.

Clôture des inscriptions : 10 jours avant la date du 1^{er} jour de l'épreuve

Note : le nombre maximum de participants sera limité par la seule décision de 3MK Events.

Art. 8 : CALENDRIER

Calendrier en annexe.

Art. 9 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT

3MKEvents, organisatrice du Challenge Rotax France se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) en accord avec la FFSA et/ou pour des raisons de sécurité, sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves.

B – SPECIFICITES TECHNIQUES DE LA FINALE DU CHALLENGE ROTAX

Dans le cadre du Challenge ROTAX France, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves.

Les responsables techniques du Challenge ROTAX France, mandatés par l'organisateur de cette Coupe de Marque, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc ...).

1- REGLEMENT TECHNIQUE GENERAL

Rotax Max et Rotax DD2

Seuls les documents ci-après feront foi :

- Règlement de la Coupe de Marque Rotax France 2012 (Agrément CK ... du ...)
- Spécifications techniques (document référencé TECH 22A de 01/2013 pour les moteurs ROTAX 125 MAX-RACING et TECH 23A de 01/2013 pour les moteurs ROTAX DD2).

Nationale

Seuls les documents ci-après feront foi :

- Règlement fédéral de la catégorie Nationale 2013 FFSA
- Spécifications techniques de la catégorie Nationale 2013 FFSA

2- SPECIFICITES TECHNIQUES DE LA FINALE DU CHALLENGE ROTAX

Art 1 : PUBLICITE

Les participants s'engagent à laisser libre de toute publicité les surfaces ci-après sur les éléments de carrosserie de leurs karts :

- La surface nécessaire sur le spoiler avant, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.
- La surface nécessaire sur chaque ponton, pour y poser les autocollants d'un partenaire de l'organisation.

Art 2 : CARBURANT ET LUBRIFIANT

Essence : l'essence devra être impérativement achetée dans la station service désignée par 3MK Events.

Huile : l'huile sera impérativement l'huile de marque « XPS » homologuée par la CIK sous la référence 111397/02. Le mélange Lubrifiant/ Carburant doit être obligatoirement de 2%.

Des contrôles seront effectués à partir de l'outil de contrôle « Digatron DT-47 Fuel Meter Test ».

Des substitutions « Essence et/ou Huile » pourront être effectuées.

Art 3 : PNEUMATIQUES

Art 3-1 : Nationale

Chaque pilote disposera pour l'épreuve de pneus DUNLOP SL3 :

- 3 avant – 3 arrières neufs vendus par 3MK Events pour la course
- 2 avant – 2 arrières vendus par 3MK Events ou fournis par le pilote pour les essais libres. Les pneus seront marqués à la sortie du parc fermé à partir de la deuxième séance d'essais libres. Les pneus course seront tirés au sort lors du montage des pneumatiques et seront stockés en parc fermé pour toute la durée de l'épreuve.

Art 3-2 : Rotax Max (Max Master) – Rotax DD2 (DD2 Master)

Chaque pilote disposera pour l'épreuve de pneus MOJO :

- Slick neufs vendus par 3MK Events (3 avants – 3 arrières obligatoires)
- Pluie neufs vendus par 3MK Events (2 avants – 2 arrières maximum)
- Slick (2 avants – 2 arrières au minimum et 4 avants – 4 Arrières au maximum) vendus par 3MK Events pour les essais libres. Les pneus seront marqués à la sortie du parc fermé à partir de la deuxième séance d'essais libres. En conditions pluie, les pneus ne seront pas marqués.

Les pneus Slick de course et pluie de course seront tirés au sort lors du montage des pneumatiques et seront stockés en parc fermé pour toute la durée de l'épreuve.

Le sens de roulement des pneumatiques devra impérativement être respecté.

C – REGLEMENT SPORTIF

Art.1 : DEROULEMENT DE LA FINALE du Challenge ROTAX France

Pour chaque catégorie, seront organisés des essais libres, des essais chronométrés, des manches qualificatives, une pré-finale, une finale.

Séance d'essais libres :

Constitution de un ou plusieurs groupes en fonction du nombre de participants. Les essais libres se déroulent sur une durée maximale variable en fonction du circuit et du nombre de pilotes participant.

Essais chronométrés :

Les essais chronométrés se dérouleront par catégorie.

Les groupes chronométrés seront définis par tirage au sort. Ils se dérouleront sur une ou deux séances de 8 à 10 minutes.

Chaque groupe comprendra un nombre maximum de pilotes en fonction de la capacité du circuit.

Lors de chaque séance, le pilote prendra le départ au moment de son choix.

Le temps retenu est celui du meilleur tour effectué de la ou des séances. En cas d'ex aequo, le 2^{ème} meilleur temps accompli sera déterminant, et ainsi de suite en cas de nouvel ex aequo.

Les essais chronométrés déterminent position des pilotes sur la grille de départ.

Super Pôle

L'organisateur se réserve la possibilité de mettre en place une session de « Super Pôle » pour les 5 premiers pilotes des essais chronométrés de chaque catégorie.

Les manches qualificatives :

La grille de départ de chaque manche qualificative est déterminée en fonction des essais chronométrés.

Constitution de 2 groupes minimum en fonction du nombre de participants

La durée des manches qualificatives est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 10 km.

Attribution des points : 0 point au 1^{er}, 2 points au 2^{ème}, 3 points au 3^{ème}, etc..., n points au n^{ème}.

Le classement à l'issue des manches qualificatives est déterminé en totalisant le nombre de points de chaque pilote. En cas d'ex-aequo, le classement des essais chronométrés départage les pilotes.

Repêchage :

L'organisateur se réserve la possibilité d'intégrer une manche de repêchage.

Pré-finale :

La grille de départ de la pré-finale sera déterminée en fonction des classements aux manches qualificatives.

La durée de la pré-finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

L'ordre d'arrivée de la pré-finale permettra de déterminer la grille de départ de la finale.

Finale :

La grille de départ de la finale est définie en fonction du classement de la pré-finale.

La durée de la finale est définie en fonction de chaque circuit, pour une distance parcourue d'au moins 15 km.

Note :

Les horaires des courses sont définis en fonction de chaque circuit et du nombre de pilotes. L'organisation se réserve le droit de modifier le format d'épreuve.

Art.2 : CLASSEMENT GENERAL du Challenge ROTAX France

Le classement du Challenge ROTAX France est celui de la Finale après validation du contrôle technique.

Art.3 : DOTATION

Finale du Challenge ROTAX France :

Un Trophée du CHALLENGE ROTAX FRANCE est décerné au vainqueur de chaque catégorie de la Finale.

Une dotation marquant l'épreuve (coupe, trophée, médaille, lot, ...) est remise aux pilotes accédant aux podiums de chaque catégorie. Les pilotes accédant aux podiums devront être vêtus de leur combinaison.

En complément de ce qui précède, plusieurs pilotes pourront être qualifiés pour la Finale Mondiale ROTAX 2013. Les critères de sélection de ces pilotes seront connus et communiqués dans le premier semestre 2013 via le site www.clubrotaxfrance.com.

Art.4 : RECLAMATIONS

Procédure identique au règlement National FFSA.



FINALE CHALLENGE ROTAX France

27 au 29 septembre 2013

Le Mans

ROTAX®



F. F. S. A.

PERMIS D'ORGANISATION

N° EK7

DATE 3 Janvier 2013

COUPE DE MARQUE ROTAX FRANCE

REGLEMENT 2013

V3 - 7 janv 2013

COUPE DE MARQUE ROTAX MAX France - 3MKEvents
Parc d'Activités des Hauts de Couëron - BP 60 - 44220 COUERON - FRANCE
Tél : (33) 02 40 38 26 20 - Fax : (33) 02 40 38 26 21
Email : info@clubrotaxfrance.com

SOMMAIRE

GENERALITES

A – Règlement Général

B – Règlement Technique

C – Règlement Sportif

GENERALITES

En qualité d'importateur officiel ROTAX pour la France et afin de développer la pratique du KARTING-LOISIR et de COMPETITION, la Société SODIKART organise, via son département événement, dénommé « 3MK Events », la Coupe de Marque ROTAX France.

Labellisée FFSA et accréditée du N°CK Cette Coupe de Marque d'envergure nationale est organisée au travers, d'amicales, d'épreuves régionales et d'un Challenge ROTAX France.

A – REGLEMENT GENERAL

Art 1 : DEROULEMENT

Championnats des Régions et Amicales :

Toutes les Associations Sportives de Karting (ASK) et les Commissions Régionales de Karting (CRK) peuvent intégrer une ou plusieurs catégories de la Coupe de Marque ROTAX France dans leurs différents championnats et dans toutes les amicales qu'elles organisent à la condition expresse de respecter le présent règlement dans son intégralité.

Une convention pourra être établie entre chaque organisateur de Championnat Régional et 3MKEvents dépositaire de la Coupe de marque. Le barème suivant sera alors appliqué:

ROTAX MAX (+ Master)

0 pilotes => Aucune subvention

6 à 9 pilotes => Subvention 515€

10 à 29 pilotes => Subvention 1030€

30 à 49 pilotes => Subvention 1545€

+ 50 pilotes => Subvention 2060€

Art. 2 : ORGANISATION

Championnats des Régions et Amicales :

L'organisation des courses est placée sous la responsabilité des ASK (directement gestionnaires ou non des circuits concernés) et des CRK, sous l'égide de la FFSA.

3MKEvents centralise les résultats de chaque course, en liaison avec les ASK et CRK organisatrices qui s'engagent à transmettre par mail ou télécopie l'ensemble des résultats à 3MK Events et ce, dans un délai maximum de 5 jours ; ces classements permettant notamment d'établir le Classement National Rotax France (CNRF) de l'année en cours.

Art. 3 : REGLEMENTATION

Le présent règlement est spécifique à la Coupe de Marque ROTAX France. A ce titre, aucun autre règlement particulier ne peut être appliqué, que ce soit pour les championnats des régions, les amicales, le Challenge Rotax et toutes autres courses intégrant les catégories « Rotax » sans un accord écrit préalable d'une part de 3MKEvents et d'autre part de la FFSA.

En dehors des articles et spécifications du présent règlement, il sera appliqué au niveau Sportif et Technique le Règlement National FFSA.

Pour l'année 2013, la Coupe de Marque ROTAX France sera « Labellisée FFSA » et pourra donc être intégré aux Championnats des Régions.

Art. 4 : PARTICIPANTS

La Coupe de Marque ROTAX France est ouverte à tous les possesseurs d'une Licence Nationale Karting FFSA et/ou Internationale Grade C ou B validée 2013.

Les pilotes possesseurs d'une Licence Internationale Grade A français ou étrangers ne sont, dans tous les cas, pas autorisés à participer à une épreuve de la Coupe de Marque ROTAX.

La Coupe de Marque ROTAX France autorise les participations étrangères après accord de 3MKEvents qui, seule, pourra juger du bienfondé de l'autorisation accordée.

Les épreuves de la Coupe de Marque ROTAX France sont ouvertes exclusivement aux possesseurs d'un kart conforme au règlement technique du présent règlement.

Tout pilote doit se présenter au départ des courses en conformité avec le présent règlement.

La Coupe de Marque ROTAX France 2013 propose deux catégories définies par le type de moteur :

1) CATEGORIE « ROTAX MAX »

Le seul moteur autorisé est le ROTAX 125 MAX-RACING, strictement d'origine avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

La catégorie est ouverte aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

Un classement « **MASTER** » sera établi pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours)

2) CATEGORIE « ROTAX DD2 »

Le seul moteur autorisé est le ROTAX 125 DD2, strictement d'origine avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

Cette catégorie s'adresse aux pilotes à partir de 15 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

Un classement « **MASTER** » sera établi pour les pilotes de plus de 32 ans (âge atteint dans l'année civile en cours).

Art. 5 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

Le fait de s'engager à l'une des épreuves de la Coupe de Marque ROTAX France implique d'accepter dans son intégralité le présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) et de l'appliquer.

3MKEvents se réserve le droit de refuser l'inscription ou la participation d'un pilote ne respectant pas les obligations découlant du présent Règlement (Règlement Général, Technique et Sportif), et/ou d'exclure tout pilote et/ou toute équipe n'observant pas une conduite adaptée à l'esprit de la Coupe de Marque ROTAX France et/ou dont l'attitude pourrait nuire à l'image de la Coupe de Marque ROTAX France ou du sport Karting en général. Il est précisé à ce titre que le pilote est seul responsable de ses accompagnateurs.

Art. 6 : DROITS D'INSCRIPTION

Pour les Championnats des Régions et les amicales, le montant des droits d'inscription est fixé par l'ASK ou la CRK organisatrice.

Art. 7 : PROCEDURES D'INSCRIPTION

Championnat des Régions et Amicales :

Chaque participant s'inscrit auprès de l'ASK ou de la CRK organisatrice de la course en s'assurant auparavant que la catégorie souhaitée soit autorisée et en respectant par ailleurs les délais et procédures d'inscription imposés par celle-ci.

Le nombre maximum de participants à chaque course sera limité en fonction des capacités des circuits.

Art. 8 : CALENDRIER

Le calendrier de la Coupe de Marque ROTAX 2013 est défini par les calendriers déposés à la FFSA par les ASK et CRK organisatrices des Amicales, Championnats Régionaux, Trophées, Challenges, ... (pour les compétitions incluant les catégories ROTAX).

Art. 9 : MODIFICATIONS DU REGLEMENT

3MKEvents, organisatrice de la Coupe de Marque ROTAX France se réserve le droit de modifier ou d'annuler un ou plusieurs articles du présent règlement (Règlement Général, Technique et Sportif) en

accord avec la FFSA et/ou pour des raisons de sécurité, sur demande des officiels habilités et présents lors des épreuves.

B – REGLEMENT TECHNIQUE

Dans le cadre des Coupes de Marque, les commissaires techniques officiels de la FFSA doivent avoir l'entière maîtrise de leur mission, de l'enregistrement du matériel jusqu'aux contrôles de fin d'épreuves.

Les responsables techniques de la Coupe de Marque, mandatés par écrit par l'organisateur de cette Coupe de Marque, seront obligatoirement présents et agiront à tous les stades des vérifications, en accord avec les commissaires techniques officiels FFSA.

Ils auront un rôle de consultant et seront chargés en particulier des interventions spécifiques à la Coupe de Marque (fourniture du règlement à jour, plombages spécifiques, matériel de contrôle adapté, etc.).

1- SPECIFICATIONS GENERALES

Art. 1-1 : CHASSIS

Seules sont autorisées pour la Coupe de Marque ROTAX France les marques de châssis agréées par 3MKEvents (liste des châssis en annexe).

Les demandes d'agrément des châssis devront être faites par écrit à 3MKEvents.
Les agréments sont valables pour l'année civile.

Art. 1-2 : CARROSSERIE

Les carrosseries sont obligatoires et conformes aux règlements FFSA de la catégorie KZ 125.
Les plaques support numéros devront être conformes aux règlements FFSA.

Art. 1-3 : MOTEURS

Les moteurs devront rester strictement d'origine, avec couvre culasse de couleur noire pour les catégories ROTAX MAX et ROTAX DD2 accompagnés d'une plaque d'identification numérotée obligatoire.

Afin de préserver au maximum l'équité sportive, 3MKEvents a instauré un système de contrôle technique et de plombage des moteurs, ainsi :

- chaque moteur devra être présenté au contrôle technique avec un plombage officiel à code barre
- chaque moteur devra être présenté au contrôle technique accompagné de sa carte d'identité.

Seul un Centre de Services autorisé ROTAX pourra réaliser les opérations de plombage officiel, et valider la carte d'identité du moteur suite à une intervention technique.

Toute préparation est interdite, toutes les pièces internes ou externes du moteur, de l'embrayage, de l'allumage, du carburateur, de la boîte à air et du pot d'échappement devront être conformes aux spécifications techniques ROTAX (documents référencés...)

Art. 1-4 : CARBURANT

Libre, vendu dans les stations services françaises, 102° d'Octane maximum.

Art. 1-5 : CONTROLES

Chaque pilote ne pourra disposer que d'un châssis et de deux moteurs plombés pour chaque course. Les numéros châssis et moteurs devront être parfaitement lisibles. Chaque kart devra être présenté au contrôle technique entièrement monté.

Des contrôles de conformité au présent règlement pourront être effectués à tout moment des courses.

Dans le but d'un respect strict du présent règlement et des contrôles techniques liés, 3MKEvents se réserve le droit, sur les épreuves de son choix, de mandater à tout moment un représentant nommé par l'usine ROTAX à des fins de contrôles approfondis.

Art. 1-6 : PUBLICITE

L'acceptation du présent règlement par les pilotes confère à 3MK Events, ses partenaires et sponsors l'autorisation d'utiliser les noms des pilotes, les photos, vidéos ou toutes autres supports audiovisuels des épreuves de la Coupe de Marque ROTAX France pour des fins publicitaires, commerciales et de relations publiques.

2- SPECIFICATIONS TECHNIQUES DE LA CATEGORIE « ROTAX MAX »

Art. 2-1 : CHASSIS

Seules sont autorisées pour la catégorie « ROTAX MAX » les marques de châssis agréées à la Coupe de Marque ROTAX France dont les caractéristiques générales sont :

- châssis conforme à la norme CIK/FIA
- diamètre maximum de l'arbre : 50 mm
- diamètre maximum du tube : 34 mm. Tube rond exclusivement.

Art. 2-2 : MOTEUR

Le seul moteur autorisé est le ROTAX 125 MAX-RACING, strictement d'origine avec culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

Art. 2-3 : PNEUS

Aucune modification, aucun retailage, ni aucun traitement de pneus ne sont autorisés.

- Pneumatiques autorisés pour l'ensemble des épreuves de la Coupe de Marque Rotax (Championnats régionaux, amicales, Challenge ROTAX, etc...) :

Pneus Slick :	MOJO F2	4.5/10.0-5 à l'avant	7.1/11.0-5 à l'arrière
Pneus Pluie	MOJO W2	4.5/10.0-5 à l'avant	6.0/11.0-5 à l'arrière

Art. 2-4 : POIDS

Le Poids Minimum autorisé est fixé à 165 kg (Kart + Pilote en équipement complet de course et à tout moment).

Pour les pilotes concourant dans le classement MASTER, le poids minimum est fixé à 173 kg (Kart + Pilote en équipement complet de course et à tout moment).

3- SPECIFICATIONS TECHNIQUES CATEGORIE « DD2 »

Art. 3-1: CHASSIS

Seules sont autorisées pour la catégorie « ROTAX DD2 » les marques de châssis agréées à la Coupe de Marque ROTAX France dont les caractéristiques générales sont :

- châssis conforme à la norme CIK/FIA et agréés par ROTAX

Art. 3-2 : MOTEUR

Le seul moteur autorisé est le ROTAX DD2, strictement d'origine avec couvre culasse de couleur noire et plaque d'identification numérotée obligatoire.

Art. 3-3 : PNEUS

Aucune modification, aucun retailage, ni aucun traitement de pneus ne sont autorisés.

- Pneumatiques autorisés pour l'ensemble des épreuves de la Coupe de Marque :

Pneus Slick :	MOJO D3	4.5/10.0-5 à l'avant	7.1/11.0-5 à l'arrière
Pneus Pluie :	MOJO W2	4.0/10.0-5 à l'avant	6.0/11.0-5 à l'arrière

Art. 3-4 : POIDS

En catégorie ROTAX DD2 et DD2 Master, le Poids Minimum autorisé est fixé à 173 kg (Kart + Pilote en équipement complet de course et à tout moment).

C – REGLEMENT SPORTIF

Art. 1 : DEROULEMENT DES CHAMPIONNATS DES REGIONS ET AMICALES

Le déroulement des Championnats des Régions et des Amicales est dicté par l'ASK ou la CRK organisatrice.

Dans le cadre de la Coupe de Marque ROTAX France, les catégories ROTAX MAX et ROTAX DD2 devront courir séparément.

Aucun organisateur ne pourra faire concourir les catégories ROTAX MAX et ROTAX DD2 avec d'autres catégories ou d'autres Coupes de Marques sans une autorisation écrite et préalable de 3MK Events et de la FFSA.

Art.2 : DOTATION DES CHAMPIONNATS DES REGIONS ET AMICALES

La dotation est celle prévue par les organisateurs.

Art.3 : RECLAMATIONS

Procédure identique au Règlement National FFSA.



CALENDRIER 3MK EVENTS 2013

NATIONAL SERIES KARTING 1

Lieu: SALBRIS

Dates: 26 au 28 avril 2013

NATIONAL SERIES KARTING 2

Lieu: VARENNES SUR ALLIER

Dates: 17 au 19 mai 2013

NATIONAL SERIES KARTING 3

Lieu: ANGERVILLE

Dates: 23 au 25 août 2013

.....

FINALE DU CHALLENGE ROTAX 2013

Lieu: LE MANS

Dates: 27 au 29 septembre 2013

Anthony Prat, 3MK Events

F.F.S.A

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Anthony Prat', written over a horizontal line.